



Florence SAUVIGNET

Chargée de projet - Centre Ressources
Illettrisme de l'Isère

florence.sauvignet@ireps-ara.org

04 76 40 16 00

Marie-Hélène LACHAUD

Recherche - Formation
Didactique & Linguistique

contact@mhlachaud.fr

06.30.70.56.58

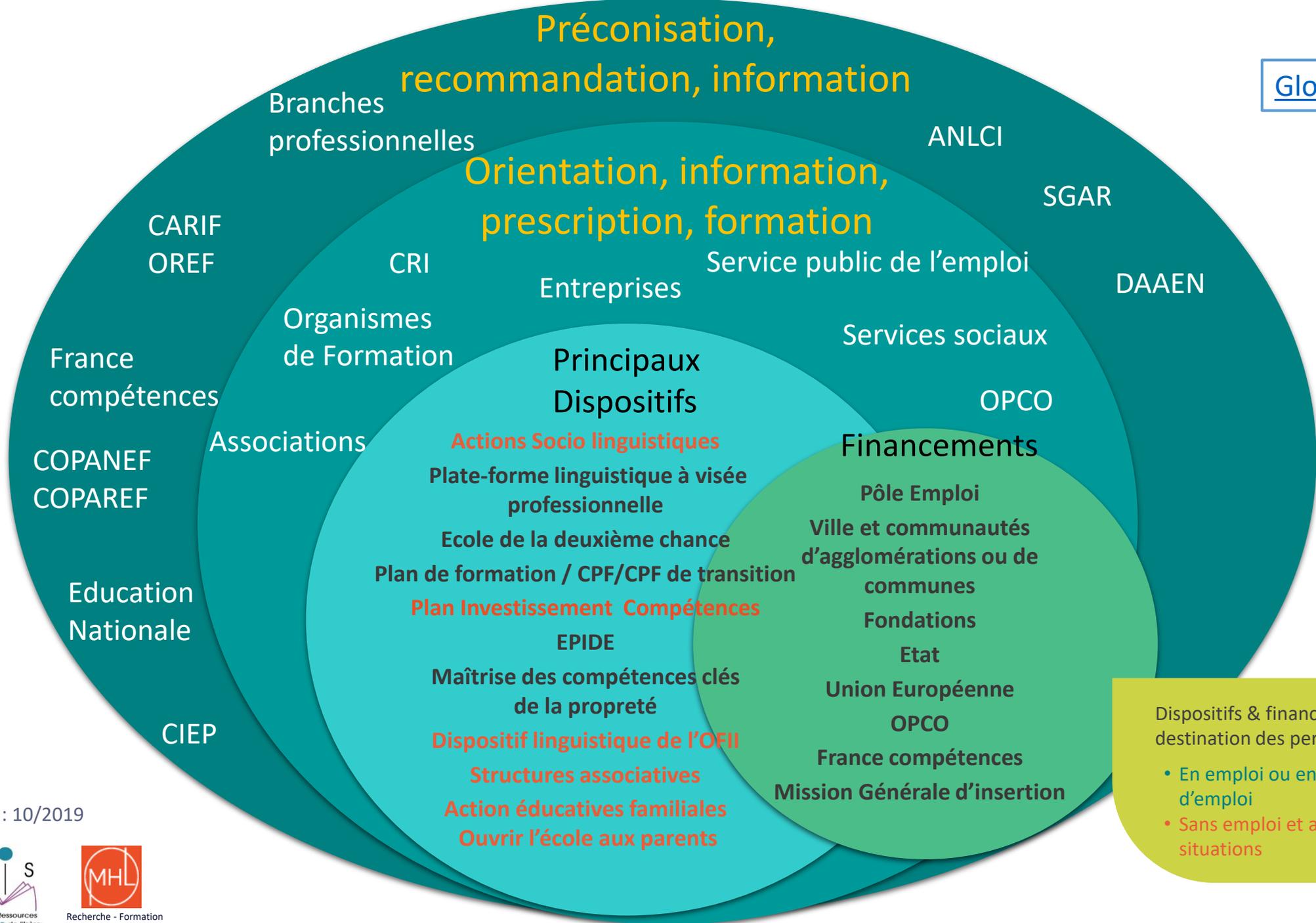
IRIS

Centre Ressources
Illettrisme de l'Isère

Panorama de la formation
d'adultes en « Compétences de
base en Isère »

septembre 2019





Dispositifs & financements à destination des personnes :

- En emploi ou en recherche d'emploi
- Sans emploi et autres situations

Date de mise à jour : 10/2019

Glossaire



AIF	Aide individuelle à la formation : dispositif mobilisable lorsque les autres dispositifs collectifs ou individuels ne peuvent répondre au besoin. Pôle emploi peut attribuer une aide individuelle à la formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques dans les situations spécifiques décrites ci-dessous. http://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-individuelle-a-la-formation-aif--@/article.jspz?id=60856
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme : créée en 2000, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de définir des priorités d'action et d'accélérer leur mise en œuvre : mesure de l'illettrisme, élaboration et diffusion d'un cadre commun de référence, impulsion et coordination de projets. L'ANLCI s'appuie sur la mise en place de plans régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats entre l'État, les collectivités territoriales, la société civile et les entreprises qui contribuent à prévenir et résorber l'illettrisme. Afin de promouvoir son action au niveau local, l'ANLCI s'appuie sur des chargés de mission régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme nommés par les préfets de région. www.anlci.gouv.fr
ASL	Actions sociolinguistiques : Les actions de proximité "alphabétisation de quartier" portées par des associations et des Centres Sociaux se sont développées tout au long des trente dernières années avec le soutien de financements publics. http://aslweb.fr/asl-menu/historique/
CAP Emploi	Les 107 Cap emploi sont des organismes de placement spécialisés exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement et du suivi durable dans l'emploi des personnes handicapées. Ils accueillent et accompagnent plus de 100 000 personnes handicapées chaque année. http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi
CARIF OREF	<u>Missions</u> : Observation, information, animation, professionnalisation <u>Financement</u> : structures partenariales portées par l'Etat et la Région de type associatif ou groupement d'intérêt public (GIP), les CARIF-OREF ont un positionnement privilégié à l'échelle d'une région, à la croisée des politiques Etat, Région et partenaires sociaux et au service des professionnels de l'AIO (accueil, information, orientation), de l'emploi et de la formation et des publics sur les territoires. http://intercariforef.org/reseau/page/les-missions-des-carif-oref
CIEP	Le CIEP est un opérateur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ses <u>missions</u> , qui s'inscrivent dans le cadre des priorités du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de trois axes d'activité : la coopération dans les domaines de l'éducation , de la formation professionnelle et de la qualité de l'enseignement supérieur ; l' appui à la diffusion de la langue française dans le monde, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et par la délivrance de certifications en français ; la mobilité internationale des personnes, à travers des programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs ainsi que la délivrance d'attestations de comparabilité des diplômes

CIF	Congé individuel de formation : permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Le Cif est ouvert sous conditions. Il est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018
CLEA	CLÉA, certificat de connaissances et de compétences professionnelles : « créé pour vous, salarié ou demandeur d'emploi. Vous n'avez pas de diplôme mais vous avez des connaissances de base ? Vous avez de l'expérience et vous savez travailler ? ... » http://www.certificat-clea.fr/
CRI	Remplissant une mission d'intérêt général, les Centres Ressource Illettrisme développent une posture de tiers neutre et expert sur les problématiques de développement des compétences de base et de maîtrise de la langue française. Cette dynamique permet, sur les territoires, d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, au travers notamment de la participation au Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, ainsi que l'expérimentation, l'accompagnement d'actions au service des institutions et des usagers. http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCL/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCL/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme
COPANEF - COPAREF	Le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF) constitue l'instance de gouvernance politique paritaire nationale et interprofessionnelle en matière de formation professionnelle et d'emploi. C'est le COPANEF qui élabore la liste nationale des formations éligibles au CPF, après consultation du CNEFOP. Le législateur a préféré cet acronyme « COPANEF » à celui précédemment choisi par les rédacteurs de l'ANI du 14/12/2013 (CPNFPE) pour désigner l'instance qui vient succéder à l'ancien CPNFP (Comité Paritaire National de la Formation Professionnelle) Les Comités paritaires interprofessionnels régionaux pour l'emploi et la formation (COPAREF) constituent les instances de gouvernance politique paritaires régionales et interprofessionnelles en matière de formation professionnelle et d'emploi. Chaque COPAREF établit la liste régionale des formations éligibles au CPF, après consultation des commissions paritaires régionales de branches et concertation au sein du bureau du CREFOP.
CPA	Compte personnel d'activité : la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (couramment appelée "Loi Travail") crée le compte personnel d'activité (CPA), qui regroupe les droits issus du compte personnel de formation (CPF), du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) et d'un nouveau dispositif : le compte engagement citoyen (CEC). Le CPA permettra d'utiliser les droits acquis sur ces différents comptes afin de sécuriser le parcours professionnel du salarié. Le dispositif entrera en vigueur le 1er janvier 2017. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705
CPF	Compte personnel de formation : alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (Dif) mais les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du Dif et pourront les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705
DAAEN	La direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité est chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'accueil, d'accompagnement et d'accès à la nationalité française des étrangers. http://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Directions-et-services
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Missions : interlocuteur unique pour les entreprises, la Direccte rassemble à la fois des compétences de contrôle, d'animation et de conseil les concernant. http://direccte.gouv.fr/les-missions-de-la-direccte



EPIDE	L'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et des ministères de la Défense et de la Ville. Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, cet établissement accompagne les jeunes femmes et hommes, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, dans la réussite de leur projet social et professionnel. http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/agences-et-operateurs/article/epide-etablissement-pour-l-insertion-dans-l-emploi
France compétences	Créée le 1er janvier 2019, par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Son action promeut le développement des compétences, l'acquisition de certifications ainsi qu'une égalité d'accès à la formation professionnelle de l'ensemble des actifs. https://www.francecompetences.fr/
FSE	Fonds social européen : financement de formations géré par les DIRECCTE. <u>Missions</u> : renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active ».
FPSPP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
GRETA	Groupement d'établissement publics : organisme de formation d'adultes. Tous types de formations.
MCCP	Maîtrise des compétences clés de la propreté : La Maîtrise des Compétences Clés de la Propreté est un dispositif de formation et de certification des compétences mobilisées sur les chantiers. Il renforce les savoirs de base et développe les savoirs appliqués, acquis en situation professionnelle. http://www.opcalia.com/offre-de-services/nos-offres/offre-de-services/offer/show/Offer/maitrise-des-competences-cles-de-la-proprete-mccp/
MGI	Au sein de l'éducation nationale, la Mission générale d'insertion (MGI) est spécifiquement chargée de prévenir les ruptures scolaires et d'aider les jeunes quittant prématurément l'école à intégrer une formation.
OF	Organisme de formation : GRETA et autres organismes. <u>Financements</u> : public (réponse aux appels d'offres des marchés publics comme le dispositif « compétences premières » en Auvergne-Rhône-Alpes) et privés comme le dispositif « Maîtrise des compétences clés de la propreté » mis en place par la branche professionnelle (soumis à l'obtention du label) et d'autres actions de formation auprès des entreprises.
OFII	Office français de l'intégration et de l'immigration. L'Ordonnance du 2 novembre 1945 (Chapitre V) signée par le général de Gaulle crée l'Office national d'immigration, l'ONI, et le charge, à titre exclusif, « du recrutement pour la France et de l'introduction en France des immigrants étrangers ». Le décret d'application du 26 mars 1946 fait de l'ONI un établissement à caractère administratif sous tutelle du ministère du Travail et lui confère la mise en œuvre des opérations de recherche, de sélection professionnelle, de visite médicale et d'acheminement du personnel étranger ainsi que les opérations d'introduction en France des familles. http://www.ofii.fr/qui_sommes-nous_46/index.html?sub_menu=1
OPCO	Le 1er avril 2019, onze opérateurs de compétences (OCPO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco
SGAR	Le secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) est, dans une préfecture de région, le haut fonctionnaire chargé, sous l'autorité du préfet de région, de coordonner la politique de l'État en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ainsi que les relations entre l'État et le conseil régional. https://fr.wikipedia.org/wiki/Secr%C3%A9taire_g%C3%A9n%C3%A9ral_aux_affaires_r%C3%A9gionales



SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique. L'insertion par l'activité économique (IAE) est un secteur d'activité et une pratique apparus dans les années 1970 consistant à employer des personnes sans emploi depuis longtemps. L'économie et l'entreprise sont utilisées comme outils de socialisation et de pédagogie dans la construction du parcours professionnel. L'IAE est une des composantes de ce que l'on appelle aujourd'hui l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'insertion par l'activité économique est reconnue par l'article L5132-1 du code du travail1. {...} Les activités exercées par les SIAE sont le plus souvent à faible valeur ajoutée. Elles nécessitent de la main d'œuvre et ne requièrent par voie de conséquence que peu d'investissement matériel. En revanche, elles supposent – notamment au regard de la mission première qui est de rapprocher leurs salariés de l'emploi traditionnel – un fort investissement dans la formation au poste de travail et formation professionnelle, dont l'entreprise assume la majorité des coûts, y compris le maintien du salaire durant la formation. Il n'y a pas de structure type. Personne morale de statut privé, les statuts peuvent être ceux de l'entreprise (SARL, SAS, etc.) ou sur le modèle associatif. Tous les types de gouvernance coexistent, du bénévolat désintéressé au management purement concurrentiel épaulé par des fonds d'investissement spéculatifs. La dimension insertion devient dans ce dernier ce cas un élément de marketing et de communication. Wikipedia
SPE	comprend les représentants de l'Etat et les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial : Pôle emploi, missions locales et organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.)
UROF	Union régionale des organismes de formation : la Fédération Nationale des Organismes de Formation, fondée en 2000, regroupe des organismes de formation intervenant pour l'essentiel sur la commande publique de formation. Le réseau national est constitué autour de la Fédération Nationale qui regroupe treize unions régionales pour un total de deux cent soixante organismes. La Fédération Nationale des UROF est un partenaire reconnu des institutionnels qui la consultent régulièrement, des financeurs et des prescripteurs de la formation professionnelle. Missions : développer la fonction d'expertise, agir pour le développement de la qualité, représenter les organismes adhérents auprès des pouvoirs publics et des commanditaires, http://federation-urof.org/
Via compétences	Via Compétences est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé suite à la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes. Cette nouvelle structure régionale réunit les 2 anciens GIP : le PRAO (Pôle Rhône Alpes de l'Orientation) et le CARIF OREF Auvergne. Sa gouvernance est quadripartite : l'Etat, la Région, les partenaires sociaux, elle associe également les réseaux de l'orientation et les acteurs sociaux économiques. Son financement est assuré par l'Etat et la Région. Des ressources complémentaires peuvent être mobilisées au travers de différents partenariats. <u>Missions</u> : accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi. http://www.via-competences.fr/pied-de-page/qui-sommes-nous-/
ZTEF	Zones territoriales emploi – formation : périmètres géographiques définis conjointement par l'État et la Région. Elles sont à distinguer des CTEF qui font référence à la politique de la Région qui s'applique sur ces zones géographiques. A chaque CTEF correspond une ZTEF http://www2.ac-lyon.fr/orientation/ain/amberieu/IMG/pdf/ZTEFdefinitions2.pdf